



L'EMPLOI DANS L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Au cœur des préoccupations des habitants et des collectivités, l'emploi est un déterminant et un révélateur de la vitalité des territoires. En effet, son dynamisme conditionne grandement la capacité des territoires à préserver leur population et à attirer de nouveaux habitants.

Les enjeux liés à l'emploi transcendent ainsi le champ de l'économie et concernent l'ensemble des politiques publiques locales (équipements, logements, formation...).

Cette publication dresse un panorama de l'emploi dans les 18 intercommunalités de l'estuaire de la Seine sur la dernière décennie.

#6



Estuaire de la Seine

301 294 emplois

en 2020

Soit 23,5 % de l'emploi
régional



Évolution

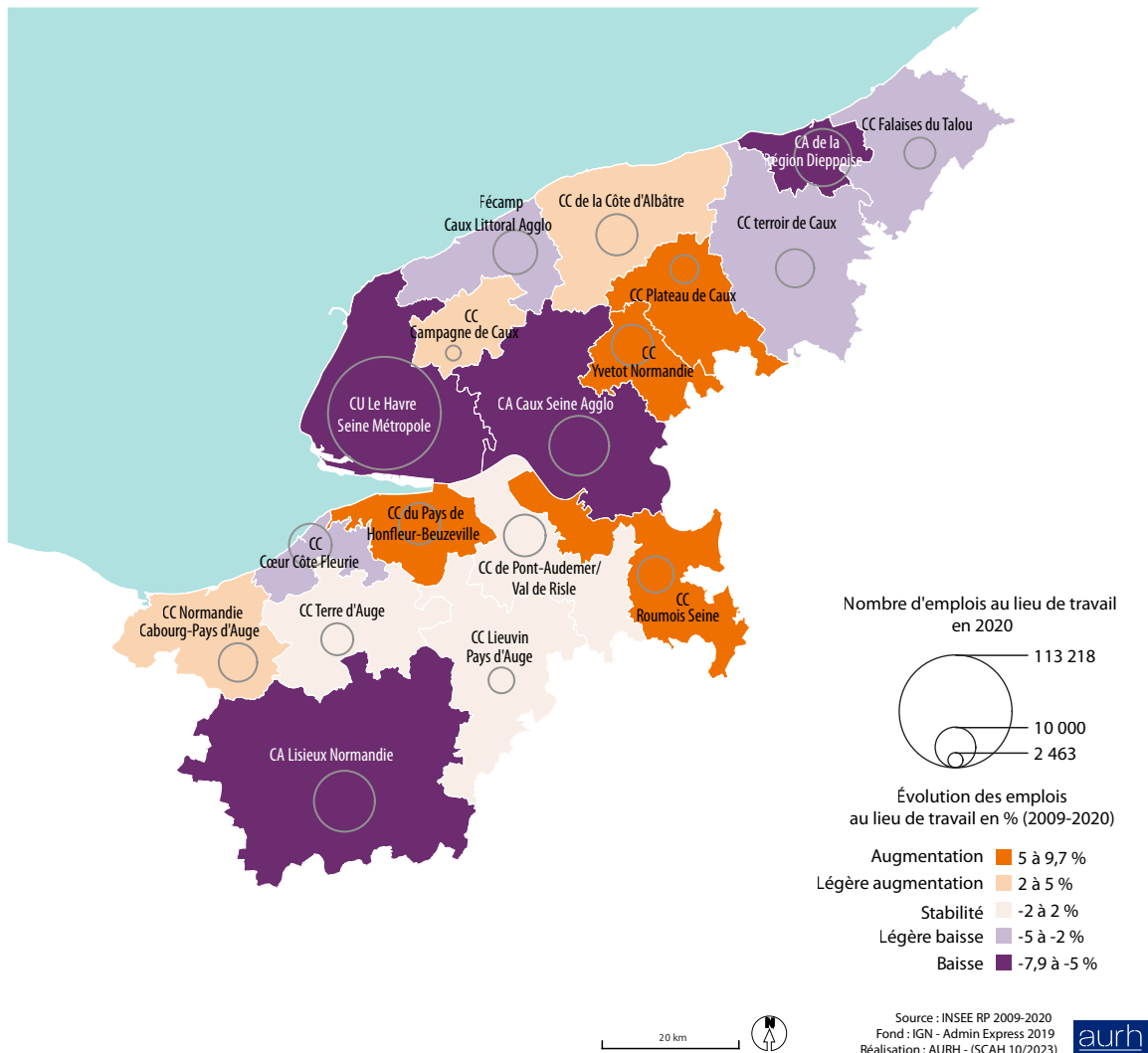
- 3,5 %

entre 2009 et 2020

Normandie : - 2,2 %

France : + 2,8 %

Nombre d'emplois et évolution entre 2009 et 2020



DES DYNAMIQUES CONTRASTÉES

L'estuaire de la Seine compte 301 294 emplois en 2020, soit 23 % de l'emploi normand. Il se caractérise par une grande diversité de configurations locales. La CU Le Havre Seine Métropole, intercommunalité la plus importante avec 113 218 emplois, compte 46 fois plus d'emplois que la CC Campagne de Caux, l'intercommunalité la moins importante avec 2 463 emplois.

L'estuaire enregistre une baisse de l'emploi de 3,5 % sur la dernière décennie avec 10 905 emplois perdus entre 2009 et 2020, soit environ 990 emplois en moins par an. Cette diminution, plus marquée qu'à l'échelle régionale (-2,2 %), contraste avec le dynamisme observé à l'échelle nationale (+2,8 %).

Les quatre polarités de l'estuaire (Le Havre Seine Métropole, Lisieux Normandie, Caux Seine Agglo et Dieppe-Maritime) ont vu leur volume d'emplois baisser dans des proportions plus élevées que le reste du territoire (entre -7,9 % et -5,1 %). Par ailleurs, la baisse de l'emploi a dans l'ensemble davantage concerné le nord de l'estuaire. Les intercommunalités situées au sud de la Seine parviennent globalement à maintenir leur taux d'emploi.



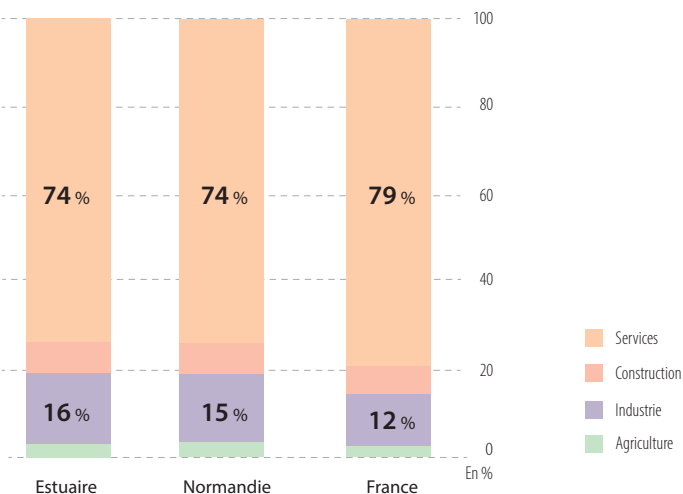
Répartition des emplois par secteur d'activité en 2020

UNE FAIBLESSE DE L'EMPLOI TERTIAIRE COMBINÉE À UN SECTEUR INDUSTRIEL IMPORTANT

L'estuaire de la Seine présente un poids de l'emploi dans les services (secteur tertiaire) inférieur à celui de l'échelle nationale : 74 % de l'emploi contre 79 % en France métropolitaine.

L'industrie constitue une spécificité du territoire : ce secteur y représente 16 % de l'emploi contre 12 % au niveau national. Ces dernières années, on note plusieurs annonces de création d'industrie dans l'estuaire de la Seine, signe d'un processus de réindustrialisation engagé.

Le niveau de tertiarisation et le poids de l'industrie varient fortement d'une intercommunalité à l'autre en fonction des contextes locaux (activités touristiques sur le littoral, industries structurantes dans les zones portuaires, arrière-pays agricole...).

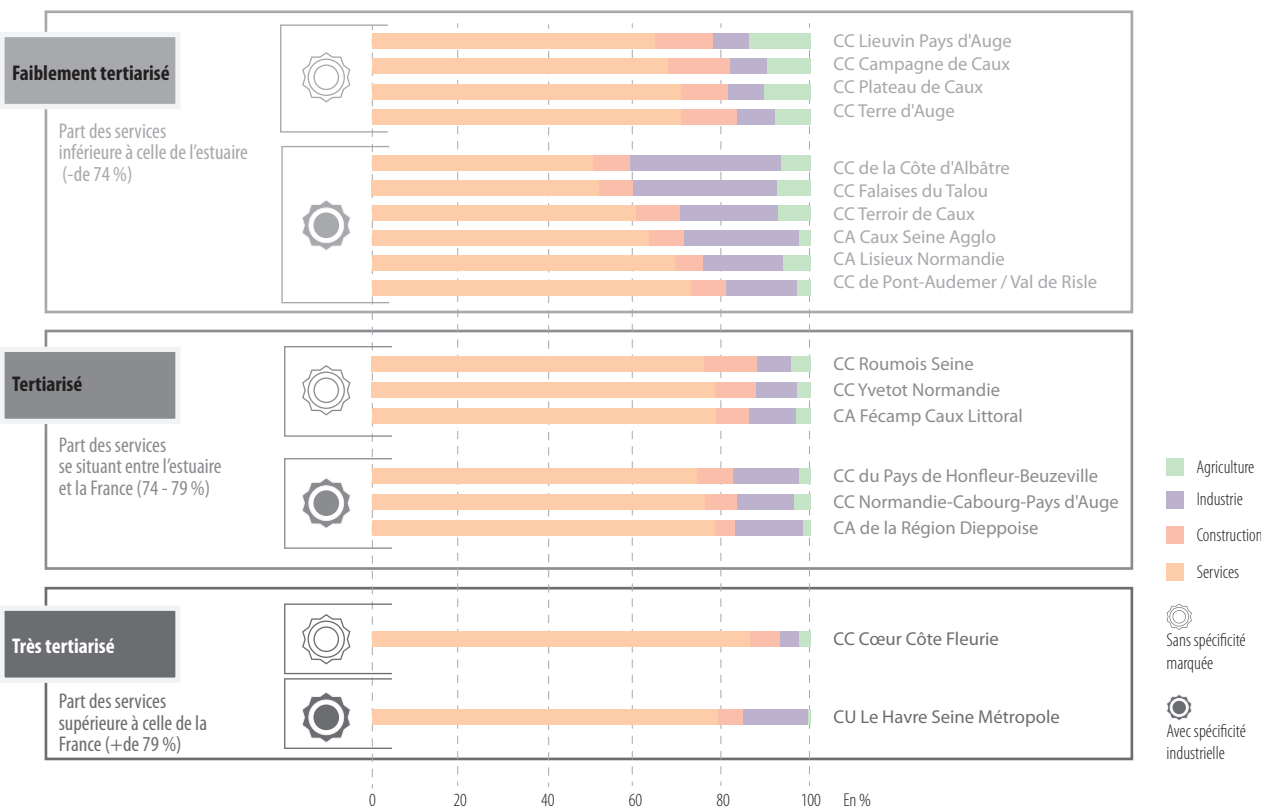


Méthodologie

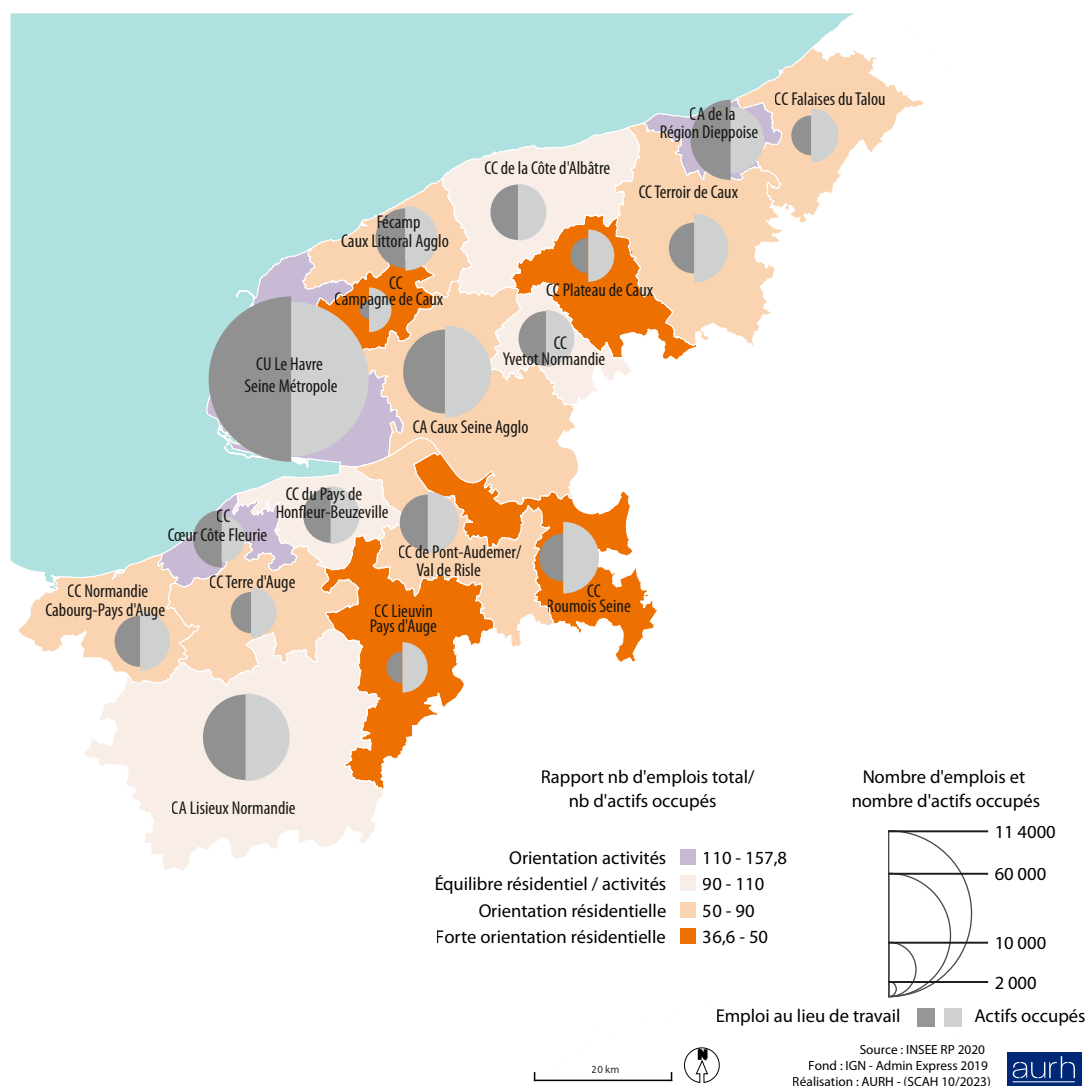
Les services comprennent les services marchands (commerce, transports et services) et non-marchands (administration publique, enseignement, santé humaine action sociale). Le niveau de tertiarisation est mesuré par l'analyse comparative du poids des services marchands et non-marchands dans l'emploi local. La spécificité est mesurée par l'analyse comparative du poids de chacun des trois autres secteurs (agriculture, industrie, construction). Si le poids d'un de ces secteurs est supérieur au poids des deux autres cumulés, alors le territoire présente une spécificité dans le secteur en question.



Catégorisation des EPCI par niveau de tertiarisation des emplois



Indice de concentration de l'emploi



UN ESTUAIRE ESSENTIELLEMENT RÉSIDENTIEL

L'estuaire de la Seine compte 91 emplois pour 100 actifs occupés contre 97 en Normandie et 98 pour la France. Sur les 18 intercommunalités de l'estuaire, 11 présentent un profil essentiellement résidentiel : le nombre d'actifs occupés y est supérieur au nombre d'emplois.

La dimension résidentielle de l'estuaire est particulièrement visible dans les espaces péri-urbains et ruraux de l'arrière-pays : Campagne de Caux, Roumois Seine, Lieuvain Pays d'Auge et Plateau de Caux ont ainsi des ratios d'emplois par actifs occupés inférieurs à 50.

À l'opposé, le volume d'emplois est supérieur aux nombre d'actifs occupés sur Cœur Côte Fleurie, Dieppe-Maritime et Le Havre Seine Métropole. Ces intercommunalités exercent une fonction de pôle d'emploi en lien avec des spécialisations locales fortes, notamment l'attrait touristique autour de Deauville-Trouville, la zone industrialo-portuaire du Havre et la centrale nucléaire de Penly.



Retrouvez cette publication sur notre site internet : www.aurh.fr/infographies6
Vous découvrirez dans la version en ligne des graphiques et cartes interactifs.